



RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES

DES REPAS DE CANTINE

(à retourner avant le 22 février 2018, avec le règlement)

1. Compléter la fiche. (1fiche par enfant)

Enfant	Parents
Nom :	Nom Prénom:.....
Prénom :	Adresse :
Date de naissance :	N°CAF/MSA:.....
Classe :.....	Tél :.....
Enseignant :.....	Mail.....

2: Réserver les dates en cochant les cases correspondantes

MARS 2018				AVRIL 2018			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.	Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.
				2	3	5	6
	VACANCES			9	10	12	13
12	13	15	16	16	17	19	20
19	20	22	23	23	24		
26	27	29	30	VACANCES			

Tarifs applicables jusqu'au 31/12/2018

1 ^{er} enfant d'une même famille	→ 3.50 €
2 ^{ème} enfant d'une même famille	→ 2.98 €
3 ^{ème} enfant d'une même famille	→ 2.61 €

3. Totaliser le nombre de repas par mois et le total à payer

Vous pouvez régler en 1 fois ou en 2 fois (pour 2 enfants faire 1 chèque par feuille). Pensez à retirer 1 repas pour la période

Mars :Repas réservés X€ =€

Avril :Repas réservés X€ =€

Total pour les 2 mois
..... €

Règlement par chèque

Règlement en espèces

4. Déposer le formulaire avec le règlement à la mairie

Règlement par chèque

Libeller votre chèque à l'ordre :
Trésor public
Déposer le formulaire et le chèque à la mairie

Règlement en espèces

Déposer le formulaire et le règlement aux
horaires d'ouvertures de mairie
Lundi, jeudi de 9h à 12h
Le mardi, vend. 9h/12h et 14h/18h
Le samedi matin de 10h à 12h